

11  
non vingt sept brasses. Aripew-a-Cahaca est le propriétaire de ce terrain.  
Signé: Aripew-a-Cahaca.

399. Awarow. S'étend depuis le terrain de Urtunoo jusqu'à celle de Ulatunoo sur environ trois cents brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'Aripew-a-Cahaca jusqu'à celle de Urtunoo sur environ cent brasses. Pohewi-Hawia-a-Ullooo est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Pohewi-Hawia-a-Ullooo.

400. Uatathoo. S'étend depuis le terrain d'Aripew-a-Cahaca jusqu'à celle de Faruca-a-Uaihi sur environ quatre cents brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'Aripew-a-Cahaca jusqu'à celle de Urtunoo sur environ deux cents brasses. Pohewi-Hawia-a-Ullooo est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Pohewi-Hawia-a-Ullooo.

401. Ooapew. S'étend depuis le terrain d'Aripew-a-Cahaca jusqu'à celle de Urtunoo sur environ deux cents brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Faruca jusqu'à la mer sur environ quatre vingt brasses. Ulatunoo-Ulti-a-Caroo est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Ulatunoo-Ulti-a-Caroo.

402. Awarow. S'étend depuis le terrain de Ulatunoo-Ulti-a-Caroo jusqu'à celle de Urtunoo sur environ dix brasses. Il s'étend aussi depuis Ooapew jusqu'à la mer sur environ cent brasses. Awarow-a-Urtunoo est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Awarow-a-Urtunoo.

403. Faruca. S'étend depuis Uatathoo jusqu'à Urtunoo sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Urtunoo jusqu'à celle de Faruca sur environ trente brasses. Awarow-a-Urtunoo est le propriétaire de ce terrain.

Signé: Awarow-a-Urtunoo.